



# LETTRE D'INFO

## Campagne de subvention PSF- ANS 2021, c'est parti!



Depuis 2020, la FSGT a la responsabilité de gérer et de répartir les crédits alloués par l'Agence Nationale du Sport dans le cadre du Projet Sportif Fédéral (ex CNDS). Elle a choisi de faire de cette nouvelle contrainte une opportunité à travers, notamment, la rédaction de son Projet associatif fédéral (PAF) pour faire mieux fédération et donner corps au projet.

**Les demandes de subventions doivent se faire dans une logique de projets d'action—elles seront étudiées en ce sens—. Le montant demandés devra correspondre à au maximum 50% du budget total du projet pour un montant minimal de 1500€**

L'enveloppe globale PSF pour 2021 est de 825 500€ comprenant 157 650 € issus du Plan France Relance. Dans le cadre du plan de relance 3 priorités en complément des priorités de la FSGT

- Les assos en grande difficulté
- Des actions favorisant la reprise de l'activité
- La réponse aux besoins des associations respectant les mesures liées aux protocoles sanitaires

Mon Contact: Le Référent Territorial pour la Bretagne:  
**Claude CREN:**  
0298470707 | [claude@sportfsgt29.asso.fr](mailto:claude@sportfsgt29.asso.fr)



### CALENDRIER 2021

- Avant le 30 Avril 2021: Déposez les bilans d'action 2020 sur les compte asso
- Entre le 13 Avril et le 16 Mai: Ecriture du projet et dépôt sur le compte asso
  - Une référente territoriale pour vous informer, vous accompagner et vérifier le dépôt des dossiers sur le compte asso —Contact: Claude Cren 0298470707 ou [claude@sportfsgt29.asso.fr](mailto:claude@sportfsgt29.asso.fr)
  - Un document synthétique pour vous aider dans la rédaction et le dépôt: [le guide](#) & la [fiche projet](#)
  - Le compte asso (<https://lecompteasso.associations.gouv.fr/login>) : Infos en page 3
- Entre le 17 Mai et le 06 Juin: les dossiers de clubs seront instruits par la commission territoriale
- Entre le 07 Mai et le 30 Juin: la commission fédérale validera les crédits attribués aux structures FSGT
- Mi-Juillet: le montant attribué vous sera transmis par l'ANS

### Documents utiles à consulter ici

- [Note d'aide FSGT au remplissage des CER-FA's](#)
- [Note de cadrage PSF-ANS FSGT,](#)

# La campagne 2021

## Une Inscription dans les axes du Projet Sportif Fédéral (PSF) [\(doc complet ici\)](#)

### Axe 1– Développer les activités sportives pour tou(te)s à tous les âges de la vie

- Créer et structurer au sein des clubs des actions innovantes visant à les rendre accessibles au plus grand nombre
- Former et/ou mettre en place des formations d'animateurs associatifs omnisports dans le cadre des brevets fédéraux
- Renforcement de la pratique dans les territoires concentrant les inégalités et/ou auprès de publics prioritaires

### Axe 2– Education à la santé pour tou(te)s par le sport

- Créer et développer des structures, clubs avec des contenus adaptés pour les publics seniors ou sous forme de multi activités senior
- Former des animateurs/trices et/ou mettre en place des formations prenant en compte des modules éducation à la santé de ça va la forme à sport sur ordonnance
- Participer et/ou organiser des temps de sensibilisation à destination des adhérents, animateurs, dirigeants sur des thématiques d'éducation à la santé pour les rendre acteurs de leur pratique

### Axe 3– Promotion de la laïcité, de la citoyenneté et de l'éco-responsabilité

- Créer, structurer des activités visant à lutter contre les discriminations et les violences
- Mettre en place des actions de sensibilisation et de promotion de la laïcité et de la citoyenneté
- Créer et structurer des actions de sensibilisation au développement durable

Rq: Le PSF est issu du Projet Associatif Fédéral qui doit être « une boussole interne et une vitrine externe » ainsi qu'un levier de cohérence et de développement territorial de la fédération.

[Le document est disponible ici](#)

## ELIGIBILITE DES CLUBS, Principes et Orientations générales [\(doc complet ici\)](#)

- **Un fonctionnement associatif et collectif**
  - Un fonctionnement démocratique avec une assemblée générale, un bureau, des collectifs de direction, ...
- **Une gestion financière et comptable maîtrisée**
  - Des cotisations fédérales à jour, des documents financiers joints, une situation financière maîtrisée et équilibrée sur 2/3 ans
- **Une participation à la vie institutionnelle du comité FSGT 29**
  - Une participation à l'assemblée générale du comité, à des collectifs départementaux, régionaux, fédéraux
- **L'ancienneté à la FSGT**
- **Le nombre d'adhérents FSGT**
  - Le nombre d'adhérents et le pourcentage d'adhérents FSGT

## INSTRUCTION DES DOSSIERS

### 2 critères prioritaires

- ⇒ Les objectifs du projet déposé s'inscrivent dans les axes du PSF FSGT
- ⇒ Le Public concerné correspond à l'un des publics mentionnés dans le PSF

### Les documents pour l'instruction

- [La grille d'analyse à partir des éléments du cahier des charges](#)
- [La fiche synthétique à compléter pour chaque demande de subvention](#)
- [Le guide pour l'élaboration et l'évaluation des actions](#)

## NOUVEAUTÉ « FONDS PLAN DE RELANCE »

en raison de la crise sanitaire Covid-19, une structure ou club affilié aura la possibilité de déposer un dossier dans le cadre du plan gouvernemental « France Relance » concernant l'un des trois (3) motifs suivants :

- - associations en très grande difficulté, proches de l'état de cessation de paiement ;
- - associations menant des actions en faveur de la reprise de l'activité sportive ;
- - associations mettant en place des actions liées aux protocoles sanitaires (matériels, gels, masques...).

Les clubs devront faire des demandes de subvention sur Le Compte Asso, sous une rubrique spécifique « France Relance ». Une seule action par club pourra être déposée sur cette thématique, composée des trois axes mentionnés ci-dessus.

Le financement minimum pour les actions déposées dans le cadre du plan gouvernemental « France Relance » est de 1 000 €.

## LE COMPTE ASSO ET LE DÉPÔT DE DOSSIER

### ETAPE 1 / CRÉATION DU COMPTE ET AJOUT DE VOTRE ASOCIATION

Si vous avez déjà un compte sur le Compte Asso, vous pouvez passer directement à l'étape 2

*Il est fortement conseillé de créer un seul compte par association afin d'assurer un meilleur suivi des demandes de subvention. Ainsi les informations d'accès pourront être partagées à l'ensemble des responsables de l'association qui auront accès au même compte.*

*Les sections ne doivent pas créer leur propre compte. Elles n'ont en effet pas de n° SIRET donc pas d'entité juridique propre. Pour faire les demandes de subvention, elles doivent utiliser les identifiants et mot de passe de l'association mère.*

### ETAPE 2 / VÉRIFICATION ET COMPLÉTION DES INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

Il est important de vérifier l'exactitude de l'adresse postale du club au risque sinon de ne pas recevoir la notification d'attribution de la subvention.

#### Documents à transmettre pour que votre dossier de demande de subvention soit éligible :

- un exemplaire des statuts déposés ou approuvés de l'association, s'ils ont été modifiés ;
- la liste des dirigeants (personnes chargées de l'administration de l'association) ;
- le plus récent rapport d'activité approuvé ;
- le dernier budget prévisionnel annuel approuvé ;
- les comptes annuels approuvés du dernier exercice clos :
  - le compte de résultat
  - le bilan annuel financier
- un relevé d'identité bancaire au nom de l'association portant une adresse correspondante à celle du n° SIRET
- le projet associatif du club. Si vous ne disposez pas de projet de club formalisé, vous pouvez compléter la fiche « [Modèle Projet Associatif Simplifié](#) »;

### ETAPE 3 / SAISIE DE VOTRE DEMANDE DE SUBVENTION

Création de votre compte asso => Saisie de la demande de subvention correspondant à un projet (3 projets max déposés sur un seul et même dossier)

#### 1 – Sélection de la subvention demandée

Inscrivez dans la case « recherche » le code correspondant à votre « région FSGT » pour sélectionner la fiche de subvention correspondant à la demande et garantir que votre dossier soit répertorié et traité par la FSGT.

CODE Cpte asso Bretagne: 2259

#### 2 – Sélection du demandeur

Sélectionner le « représentant », le « signataire » et la « personne chargée du dossier »

- nous vous conseillons qu'une seule et même personne assume les trois fonctions.
- Si le signataire du dossier de subvention n'est pas le représentant légal, «un pouvoir » sera demandé lors de la prochaine étape.

#### 3 – Pièces à joindre au dossier

Avez-vous obtenu une subvention pour le même dispositif l'an passé ?

- Si “Oui”, vous devrez remplir, dans le Compte Asso, la fiche de bilan qualitatif et quantitatif des projets ayant obtenu une subvention en 2020.
- Si “Non”, vous êtes dans le cas d'une nouvelle demande pour 2021.

Toutes les demandes de subventions relatives au PSF et au plan “France Relance” doivent transiter via l’outil Compte Asso : <https://lecompteasso.associations.gouv.fr/login>

- [un tutoriel disponible ICI](#)
- [une FAQ \(foire aux questions\) est disponible ICI](#)
- au [manuel utilisateur](#) réalisé par l'ANS.

# BILAN 2020

## Compte Rendu (quantitatif et qualitatif) par action à fournir par tous les clubs ayant reçu une subvention PSF en 2020

### Evaluation des projets d'action:

- [Un guide disponible ici](#)
- Un comité à votre disposition pour vous accompagner

Bilan à remplir en ligne dans le compte asso, le document à remplir étant [le cerfa 15059\\*02 que vous trouverez ici](#)

**CAS PARTICULIER:** En raison de la crise sanitaire, l'action 2020

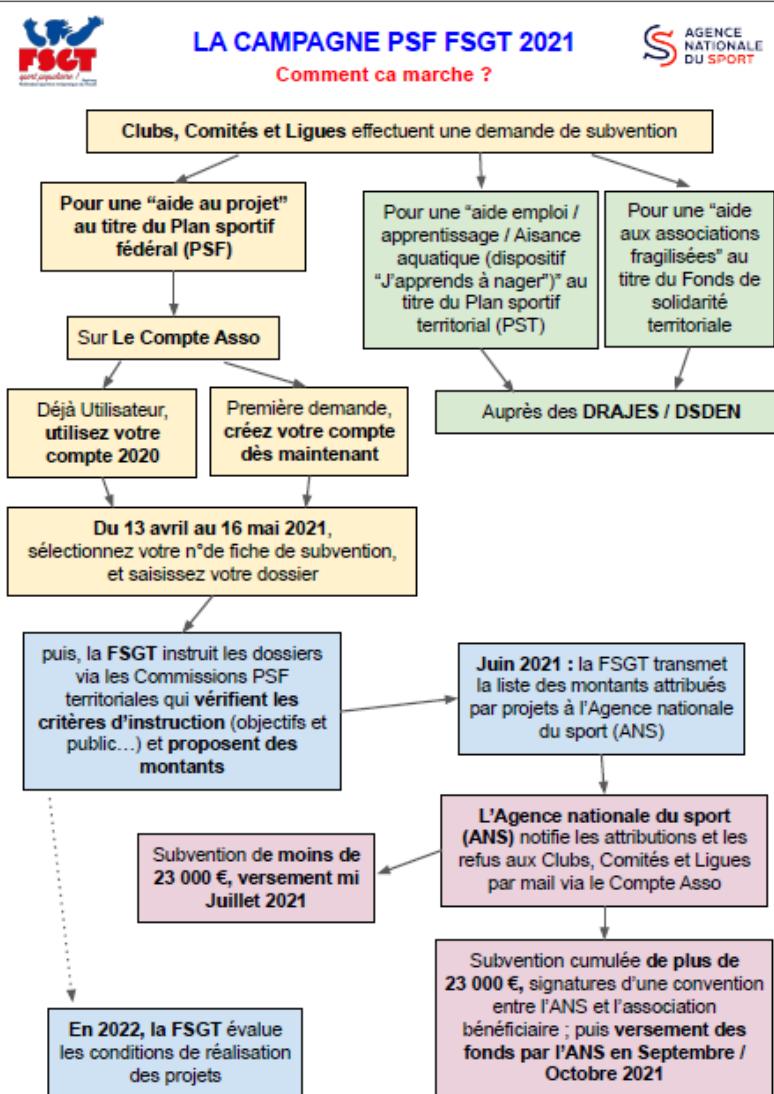
### 1- n'a pas pu être effectuée totalement ou que partiellement

- Les clubs devront attester sur l'honneur de cette incapacité comme indiqué dans la [circulaire n° 6166/SG du 1<sup>er</sup> Ministre datée du 6 mai 2020.](#)
  - [Modèle d'attestation disponible ici](#)

### 2- a du être reportée sur 2021

- Les crédits alloués devront être provisionnés dans les comptes de l'association pour la saison où la subvention a été perçue

La structure n'aura alors pas à rembourser tout ou partie de la subvention. Il sera également nécessaire de mentionner les raisons de l'annulation ou du report dans le bilan qualitatif et d'inscrire, dans le second cas, le montant non utilisé de la subvention en fonds dédiés dans son bilan financier. En cas d'annulation totale de l'action prévue, le montant de la subvention est intégré aux ressources de fonctionnement 2020.



### Comité FSGT 29

31 rue du Commandant Drogou | 29200 Brest |  
0298470707 | [comite@sportfsgt29.asso.fr](mailto:comite@sportfsgt29.asso.fr) | [fsgt.org](http://fsgt.org)

### Pendant la période de confinement,

- les locaux du comité FSGT 29 seront fermés
- Nous maintenons un accueil mail et téléphonique
  - Du Lundi au Vendredi, de 10h à 12h